ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité

Rapport d'audition du 18 novembre 2025

Christian Pfammatter, Président de la Commission, procède à l'audition de

Giuseppe CILIBERTO qui se présente.

L'audition a lieu à l'Etablissement de détention fribourgeois, site Bellechasse et débute à 10h30.

Le Président de la Commission explique le but de l'audition et précise qu'elle concerne la procédure d'examen annuel de la libération conditionnelle ou de la levée de la mesure thérapeutique institutionnelle au sens de l'art. 59 CP.

Le Président commence par demander à Giuseppe CILIBERTO comment il va. Ce dernier lui répond qu'il faut des congés pour aller en foyer, mais qu'il n'y a pas de congés. Il ajoute avoir eu 5 congés en 2024 et se dit choqué d'avoir fait plus de 200 congés réussis et qu'ensuite on lui a refusé le congé de Pâques. Il explique que quand il demande des sorties, on les lui refuse, de sorte qu'il n'en demande plus. Le Président lui rappelle que les congés et la thérapie sont un passage obligé. Il répond qu'il suit la thérapie, mais qu'il ne passe pas par le Service social. Il souligne qu'il a écourté une séance thérapeutique de 5 minutes et qu'il se retrouve sanctionné ainsi. Il précise qu'au moment où il a écourté la thérapie, il avait un problème médical, qu'il ne se sentait pas bien. Selon ses dires, on lui avait alors dit qu'il n'y avait pas de souci, mais sa sortie aurait été refusée derrière. Il avance que depuis Pâques, « on le prend pour un con ». Il se dit fatigué du système qu'il trouve injuste car il estime aujourd'hui avoir beaucoup évolué et avoir changé son comportement. Il souhaite maintenant, après 27 ans, retrouver sa famille. Interrogé au sujet de sa famille, il mentionne avoir son oncle et sa tante en Italie. Il précise également avoir sa compagne qui l'appuie depuis plus de 20 ans, alors qu'elle paie un loyer pour lui et fait tout, seule. L'intéressé fait part être à bout et sent qu'on le bloque, sans plus comprendre pourquoi. Il désire aller de l'avant et être prêt à s'investir dans un travail. Il avance avoir arrêté de fumer du cannabis et ne plus boire.

Le Président demande quels problèmes ont freiné son évolution et interroge l'intéressé sur sa consommation d'alcool avant l'opération prévue à l'hôpital de l'Ile. Il explique que le 14 mai 2025, la chirurgienne lui a dit qu'il ne pourrait pas être opéré s'il devait être incarcéré à Bellechasse, car il ne pourrait pas marcher. Il dit ne pas avoir bu, mais avoir fumé avant, tellement il avait peur. Il ajoute qu'il s'agit de la 5ème opération, qu'il a des soucis de santé, qu'il était stressé et qu'il a fumé du cannabis, mais pas bu d'alcool. Il souligne devoir conjuguer avec tous les soucis qu'il a.

Le prénommé rappelle qu'il n'est « pas en bois ou en métal » et qu'il est à bout. Le Président le rend attentif au fait qu'il y a des étapes à passer et qu'il doit demander des congés. Il répond qu'on lui refuse les congés, bien qu'il n'estime pas que ces sorties ne servent à rien. Il souligne qu'il faut s'imaginer ce qu'il subit depuis plus de 20 ans, déclarant vivre sous pression depuis plus de 18 mois en secteur fermé, puis, ouvert. Il rappelle avoir attendu 17 mois pour une opération urgente, avoir souffert le martyr alors qu'il a toujours travaillé. Giuseppe CILIBERTO estime avoir tout fait pour être correct, pour qu'on lui dise aujourd'hui de déposer une demande de sortie alors qu'on lui refuse cette dernière. Depuis Noël, on le menace par un paquet de courriers de l'incarcérer à la Prison centrale (il se trouvait en détention pour des motifs de sûreté à partir du 18 décembre 2024). Il regrette également que la CLCED ait examiné la pertinence d'un internement à son encontre.

Enfin, il évoque qu'à force de se faire taper sur la tête, il est longtemps resté choqué et assis en cellule. Il déclare avancer depuis 27 ans et ne pas être parfait. Il travaille sans avoir de vacances, a des soucis de santé qui n'ont pas été pris en charge tout de suite et comme il est fatigué, on le menace d'un internement au sens de l'art. 64 CP.

Concernant son suivi, il indique n'avoir rompu le contact qu'avec le Service social. Sur le plan thérapeutique, il est suivi par le Dr Fratea, par Mme Azzola concernant la gestion des émotions et par M. Beuret dans le cadre des addictions.

Enfin, Giuseppe CILIBERTO termine en répétant ne pas comprendre pourquoi il se trouve là. Il est dans les startings blocks depuis 1998. Il précise avoir adressé un courrier au Président à la fin de l'année 2024 et ne jamais avoir eu de retour. Le Président lui répond ne pas avoir reçu ce document.

Pour conclure, le prénommé est encouragé par le Président à tout mettre en œuvre pour sortir de l'impasse dans laquelle il se trouve et pour avancer dans sa progression. Il l'invite à déposer les demandes de congé indispensables pour atteindre les étapes suivantes de sa mesure et à faire tout ce qui est requis pour obtenir ces congés.

L'audition se termine à 10h58.

Fribourg, le 18 novembre 2025 / NVG

Président de la Commission

Greffière